

Possibilités offertes par la CEE en matière de formation à la recherche

Pozzo A.

in

Hervieu B. (ed.).

La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987

pages 217-220

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.09.81>

To cite this article / Pour citer cet article

Pozzo A. **Possibilités offertes par la CEE en matière de formation à la recherche.** In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen.* Montpellier : CIHEAM, 1987. p. 217-220 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Possibilités offertes par la Communauté en matière de formation à la recherche dans le domaine scientifique et technique

Allessandro POZZO

Commission des Communautés Européennes
Direction Générale de la Science, de la Recherche et du
Développement - DG XII

Mon propos voudrait présenter une esquisse des initiatives en matière de formation et de recherche à la Commission des Communautés Européennes, notamment dans le cadre du programme Sciences et Techniques pour le Développement (STD). Il veut essayer de fournir des éléments de réponse à certaines questions qui ont été posées, tout en posant à mon tour une série de questions dont les réponses pourraient aider la Commission dans la mise en oeuvre de ses activités de recherche et formation en agriculture tropicale.

1. En guise de préambule, je voudrais souligner que l'activité de formation au niveau communautaire est étroitement liée non seulement à l'exécution de projets de recherche, mais aussi à la mobilité et aux échanges de chercheurs.

2. Mon propos s'articulera autour de deux axes :

- La présentation de deux schémas pour bourses de recherche, que nous appelons dans le jargon communautaire :

. **bourses sectorielles** (relatives aux programmes sectoriels),

. **bourses stimulation** (relatives au plan de stimulation des coopérations et des échanges ST européens 1985-1988) ;

- La présentation du programme STD, en particulier, son volet "Formation".

I - Les bourses

1. Bourses sectorielles

Objectifs :

- formation à la recherche par la recherche,
- mobilité,
- participation à l'exécution des programmes sectoriels de R&D.

Formation : Approche heuristique (découverte et mise au point d'une méthode de travail par le chercheur lui-même à travers l'exécution d'un projet). Formation sur le tas dans de bonnes conditions d'environnement : encadrement par un chercheur confirmé, possibilité de suivre des cours de haut niveau ou des séminaires, équipements et moyens de travail adéquats, atmosphère scientifique stimulante.

Mobilité : condition *sine qua non* pour l'éligibilité, ce qui implique que le projet de recherche soit exécuté en dehors du pays d'origine.

Participation à l'exécution des programmes de recherche de la DG XII/CCR, à savoir :

- matériaux de référence & technologie appliquée,
- matériaux pour usages à hautes températures,
- recherche technologique de base,
- biotechnologies,
- matières premières,
- matériaux avancés,
- énergie de fission,
- énergie de fusion,
- énergies non-nucléaires,
- science et technique pour le développement (STD),
- protection contre les radiations,
- environnement, climatologie, désastres naturels, risques technologiques majeurs,
- prospective et évaluation de la ST,
- CCR (télé-détection).

Le sujet de recherche proposé doit être couvert par un de ces programmes.

Forme de la bourse : contrat entre la Commission et le boursier, financé par les différents programmes qui sont les bailleurs de fonds, suivant trois catégories, à barèmes fixes :

Catégorie	mois	montant
10	max. 10	4.750 FF/mois
20	max. 36	9.500 FF/mois
30	max. 24	11.870 FF/mois

Conditions d'éligibilité :

- être ressortissant d'un des pays membres,
- exécuter du projet en dehors du pays d'origine,
- projet de recherche approuvé par le laboratoire d'accueil,
- sujet couvert par un des programmes qui financera la bourse.

Mise en oeuvre :

- pas de délais fixes dans le temps pour la présentation des candidatures,
- les sélections ont lieu 2 à 4 fois par an,
- les travaux peuvent commencer un mois après la communication de la décision,
- un "Guide relatif aux bourses sectorielles ST" et les actes de candidature sont disponibles à l'adresse suivante :

Commission des Communautés Européennes
D. G. de la Science, de la Recherche

et du Développement (DG XII/CCR)
Division XII H-1 - Action "Bourses"
200, Rue de la Loi,
B - 1040 BRUXELLES
Tél.:32/2/235.39.91 ou 235/40.67

2. Bourses "Stimulation"

Ce schéma présente des aspects complémentaires par rapport au schéma précédent :

- il intéresse tous les domaines ST/disciplines non couverts par les programmes sectoriels,
- les contrats sont conclus avec les laboratoires d'accueil qui doivent en faire la demande,
- il n'y a pas de barèmes fixes, mais le financement est assuré en général à 100 %,
- il couvre des dépenses encourues par les laboratoires d'accueil, notamment pour :
 - . des séjours de courte durée (frais de mobilité) (6 mois)
 - . les frais de subsistance et de mobilité d'un jeune chercheur de niveau post-universitaire (y compris un contrat d'emploi temporaire) qui s'intègre dans une équipe de recherche (contrat de 6 mois à 2 ans)
 - . les frais de mobilité pour des détachements et/ou des échanges de chercheurs ayant des contrats d'emploi, de l'industrie vers l'université (formation de longue durée) ou de l'université vers l'industrie (transfert de *know how* ou recherche appliquée sur le terrain).

Une fusion des deux schémas en un seul est envisagée pour l'avenir : il s'agira d'un système unique, articulé et souple permettant de répondre au mieux et efficacement aux situations concrètes multiples.

Ces deux schémas s'adressent uniquement aux ressortissants des pays membres de la CE. Par contre, dans le futur programme STD que je vais présenter, des possibilités de formation du type que celles que je viens de présenter seront offertes aussi aux ressortissants des pays du Sud dans le cadre des projets de recherche co-financés par la Communauté.

III - Le programme STD

Aperçu du 1er programme STD, expiré à la fin 1986 (1983-1986), qui couvrait les domaines de l'agriculture, la médecine, la santé et la nutrition en zones tropicales.

Objectifs :

- développement des capacités de recherche, orientée notamment vers l'agriculture vivrière des PVD,
- valorisation et synergie des complémentarités entre les instituts de recherche de la Communauté,
- soutien des efforts de recherches entrepris par les PVD.

Contenu thématique :

1) Agriculture tropicale et subtropicale :

- amélioration des productions agricoles (cultures vivrières et industrielles, production de protéines d'origine animale, productions forestières),
- mise en valeur du milieu (ressources et utilisation de l'eau, défense, stabilisation et restauration de sols, protection des cultures),
- technologies post-récolte (conservation des produits, transformation des produits),
- formation.

2) Médecine, santé et nutrition dans les zones tropicales et subtropicales.

Dotation du programme : 40 MECU, dont 30 MECU pour le volet agriculture tropicale.

Exécution : pour le volet agriculture tropicale, 1.280 propositions ont été reçues, émanant de 73 pays dont les 10 anciens ont été membres ; 228 projets ont été retenus (env. 20 %), dont 65 (à savoir env. 30 %) soumis par des pays du Sud. Il s'agit de projets co-financés par la C.E. (à env. 50 %) à travers des contrats de recherche avec des laboratoires.

Le nouveau programme STD 1987-1990, s'appuyant sur les acquis du 1er, qui revêtait un caractère expérimental, en élargira les objectifs, les moyens et les modalités d'exécution.

Parmi les **nouveaux objectifs**, on visera en particulier :

- une intensification des relations des coopérations et des échanges entre laboratoires du Nord et du Sud,
- une promotion de la compétitivité scientifique des équipes de chercheurs du Sud vis-à-vis de celles du Nord,
- un renforcement de la coopération Sud-Sud.

Quant aux **moyens**, ils devraient doubler en passant à 80 MECU (demandés par la

Commission), dont environ 60 MECU seront consacrés au sous-programme "Agriculture Tropicale". La décision est attendue pour l'automne 1987. L'appel d'offres devrait paraître au J.O. avant la fin de l'année 1987.

Les nouvelles mesures seront mises en oeuvre, soit par les traditionnels contrats de recherche, soit par d'autres modalités, telles que :

- la création de réseaux associatifs de recherche,
- l'aide à l'acquisition d'équipements,
- la formation et l'encouragement à la mobilité par des bourses,
- la promotion de la recherche fondamentale dans les pays du Sud.

Dans le cadre du nouveau programme, une véritable politique de formation et de mobilité sera lancée. Elle s'articulera autour des axes suivants :

- mobilité intracommunautaire des chercheurs, visant, entre autres, à resserrer les liens entre les laboratoires des pays membres,
- mobilité (séjours de courte durée) sur le terrain, notamment pour faciliter le transfert d'une technologie dans les pays du Sud,
- mobilité des jeunes chercheurs du Nord vers le Sud et *vice versa* pour accroître une compétitivité scientifique croisée entre les laboratoires des deux régions,
- mobilité des scientifiques originaires du Sud, et travaillant dans des laboratoires du Nord, vers leurs pays d'origine, dans le cadre de l'exécution d'un projet, afin de contrecarrer le drainage de cerveaux et jeter la base d'une politique de formation de chercheurs sur place. En d'autres termes, on encouragera le retour au pays des chercheurs de haut niveau qui seraient tentés de faire carrière dans les pays du Nord ou bien on tâchera de rompre leur isolement dans les pays du Sud.

La formation et la mobilité dans le cadre du futur programme, seront encouragés par les deux formes de contrat de bourse que j'ai mentionnées précédemment: contrat avec le chercheur ou bien contrat avec laboratoire d'accueil.

Priorité sera donnée aux contrats avec le laboratoire d'accueil dans le cadre d'un projet de recherche.

A cet effet, les propositions de projets soumises à la Commission pourront prévoir des possibilités

d'accueil ou d'échange de chercheurs dans les quatre configurations : Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Nord, Sud-Sud.

Conclusions

Ce que la Commission, chargée de la mise en oeuvre du futur programme STD, souhaite retenir parmi les conclusions de ce séminaire, serait une réponse à une série de questions, dont certaines ont déjà reçu des réponses partielles:

- Quels instruments de formation faudra-t-il privilégier ?
- Quels sont les niveaux prioritaires de formation à soutenir et à viser : 2ème cycle, 3ème cycle ?
- Comment satisfaire les besoins de formation ?
- Par un soutien aux centres de formation nationaux ? dans les pays du Nord ? dans les pays du Sud ?
- Par des cours de formation de haut niveau, organisés sous l'égide de la Communauté ?
- par des bourses à titre individuel ou par des contrats avec les laboratoires d'accueil ?
- par un soutien aux laboratoires du Sud ? notamment par le financement d'équipement pour l'exécution d'un projet de recherche ?

- par la création d'une infrastructure scientifique dans les pays du Sud qui puisse offrir des débouchés aux chercheurs ressortissants de ces pays ?

- par des "jumelages" de laboratoires, en particulier par des couplages Nord-Sud ?

Des réponses, même partielles, à ces questions aideraient grandement la Commission dans la détermination des priorités et des accents à donner aux différents volets et modalités d'action du programme, ainsi que dans la sélection des futures propositions, contribuant ainsi à le rendre plus apte à répondre aux besoins les plus pressants des pays du Sud auxquels il est destiné en dernier ressort.

Les critères d'évaluation et de sélection des projets seront en effet déterminants quant au profil que cette action acquerra lors de sa mise en oeuvre.

Le CIHEAM pourrait, me semble-t-il, jouer un rôle d'interface et d'intermédiaire entre les pays du Sud et la Commission dans l'élaboration des réponses les plus appropriées et ayant un caractère d'application générale à ces interrogations.